

Compte rendu des débats au sommet de La Haye (La Haye, 1er-2 décembre 1969)

Légende: Du 1er au 2 décembre 1969, les chefs d'État ou de gouvernement des Six se réunissent à La Haye pour relancer le processus d'intégration européenne.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Coopération politique européenne-Questions fondamentales. Conférence au Sommet 1969, AE 15442.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_des_debats_au_sommet_de_la_haye_la_haye_1er_2_decembre_1969-fr-a6bac937-1782-49d3-b708-5798b75a5fda.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2015

Compte-rendu des débats au sommet de La Haye (La Haye, 1er-2 décembre 1969)

Réunion au sommet des 1er et 2 décembre 1969 des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des pays membres de la Communauté économique européenne à La Haye.

I.

Le premier ministre néerlandais Piet DE JONG introduit le débat. Il rappelle que les traités européens ont un fond politique. Mais quelle est la configuration de l'Europe que l'on veut construire? Une extension au-delà des six membres de l'actuelle CEE est indispensable. Il est temps que l'Europe s'unifie enfin pour exercer ses responsabilités dans le monde. Les réactions sont en général positives quant à l'élargissement de la Communauté à la Grande-Bretagne, au Danemark, à l'Irlande et à la Norvège, élargissement qui doit pourtant se faire sur la base des stipulations des traités. Sans élargissement il y aura stagnation dans la Communauté ce qui équivaut à une régression. Dans l'état actuel il y a un déséquilibre entre les différentes parties des traités. L'unité des objectifs s'affirmera davantage par l'élargissement. Le Gouvernement français a dit, nous allons aussi loin que le veulent nos partenaires. Ceci est certainement vrai pour les Pays-Bas aussi. Cette ouverture serait un pas décisif vers l'unité politique. Elle renferme en effet une extension dans tous les domaines. Par exemple, un contrôle parlementaire devient nécessaire avec la concentration croissante de la politique européenne. On a déjà eu beaucoup d'échanges de vues sur la politique extérieure commune, ceci dans différentes enceintes. Ces échanges de vues doivent tenir compte de l'élargissement, il faut arriver à plus de clarté sur les objectifs à suivre. Une date pour l'ouverture des négociations doit être fixée, de même que les conditions les plus importantes qui seront à la base des négociations.

Le Président POMPIDOU rappelle que c'est la France qui a proposé le sommet. Ceci pour différentes raisons: on se trouve dans la phase finale de la période transitoire, pour beaucoup de domaines le traité ne prévoit rien de précis (l'absence d'une politique monétaire commune par exemple a remis en question la politique agricole); rien n'était dit de la coopération technologique, rien d'une coopération économique dans son sens large. Le problème britannique se trouve au centre des préoccupations quant à l'élargissement. Il faut fixer minutieusement les modalités et les objectifs des négociations, autrement on risque d'affaiblir la CEE. Par ailleurs, l'élargissement doit être subordonné à d'autres buts des traités. Un véritable nouveau départ s'analyse sous trois aspects: l'achèvement, en rapport avec le règlement financier, l'approfondissement qui se place dans la perspective du développement, l'élargissement enfin. La question unique est finalement de savoir si on est décidé de poursuivre la construction européenne. A cet effet un climat de confiance est indispensable. Oui, la France souhaite maintenir et développer la Communauté. Ce qui a été construit doit être conservé jalousement. Les demandes d'adhésion doivent être examinées dans un esprit positif mais sous condition que les intérêts de la CEE soient sauvegardés. Les négociations peuvent éventuellement être conduites par un porte-parole unique ceci dans l'intérêt de la Communauté dans son ensemble. Enfin, il faut bien se rendre compte que l'U.R.S.S. et les Etats-Unis ne considèrent l'Europe que du point de vue de leurs intérêts à eux.

Le Chancelier BRANDT dit que si l'Europe avait appris à parler d'une seule voix, la politique étrangère des Six serait commune elle aussi. L'Europe est plus qu'une question de marché. Notre communauté n'est pas un nouveau bloc, elle doit s'insérer globalement dans l'Europe (cf. la "deutsche Ostpolitik"). L'Europe est indissoluble. La République Fédérale est prête à avancer mais l'opinion publique veut enfin savoir où on va.

La présente réunion au sommet doit être plus qu'une réunion de routine, comme le sont parfois les réunions de Bruxelles. On doit arriver à des résultats concrets sur l'élargissement. Ceci est important pour les rapports Est-Ouest en général. Ceux qui craignent que la République Fédérale d'Allemagne puisse dominer en Europe, doivent eux surtout favoriser l'élargissement. Il faut fixer un terme rapproché (le printemps 1970 par exemple) pour l'ouverture des négociations. Avant cela une position commune des Six doit être arrêtée. Il faut tenir compte de tous les pays qui désirent des liens particuliers avec la CEE; Autriche, Suisse, Suède éventuellement. Un nouveau départ doit être pris également en matière de politique étrangère, ceci en dehors de l'U.E.O. La finalité politique de la CEE sera ainsi renforcée. Les Ministres des Affaires Etrangères doivent aborder cette question sous l'angle de vue de l'élargissement. Si on ne fait pas un pas courageux en avant, la CEE va à l'encontre d'une crise grave. Nous sommes condamnés à réussir. Nous avons le devoir

d'imposer notre point de vue face aux super-puissances: nous ne pouvons pas perdre notre identité. Notre collaboration doit s'élargir au domaine technologique, au domaine de l'aide aux pays en développement. En tout cas, la volonté de solidarité existe à Bonn.

Le premier Ministre italien, M. RUMOR, fait appel au courage et à la clairvoyance. Il faut arriver à des orientations nouvelles. Le succès communautaire dépend beaucoup de la structure future de l'Europe. Le contenu du triptyque doit être considéré dans le contexte du traité de Rome. Mais l'élargissement prédomine sur l'achèvement et l'approfondissement. Rome respecte les engagements du Traité de Rome et partant aussi les exigences quant à l'achèvement, un ralentissement de la CEE est inacceptable (cf. Euratom). Il faut avant tout exprimer nos intentions quant à l'élargissement. La fixation d'un terme (fin mars) est inévitable. Il s'agit d'un choix politique.

Le premier Ministre belge Gaston EYSKENS, constate que l'Europe est en crise depuis 1963. L'aide-mémoire de la Commission contient des choses qui sont évidentes. Mais malgré la crise, des résultats considérables ont pu être atteints. L'essentiel est l'objectif global: la vocation politique de l'Europe, sa finalité politique. Il incombe au sommet de réaffirmer cette finalité avec force. De ce point de vue il faut arriver à une coordination des politiques étrangères, puisque, en fait, l'Europe est absente de la scène politique internationale. Il faut rendre le Parlement européen plus représentatif, par son élection au suffrage universel notamment. Le spectre d'une zone de libre échange doit être écarté par une intégration véritable. Il faut arrêter les grandes lignes d'une politique économique et monétaire commune, il faut aller en ce domaine au-delà du Plan Barre. Il faut que la France s'insère vraiment dans un système commun. Dans un stade ultérieur la Banque Européenne devra constituer une sorte de Banque de réserve fédérale. Quant à l'élargissement, la Belgique y est favorable, mais le traité et le droit dérivé du traité doivent être acceptés par les pays candidats, de même que la finalité politique des traités. Une période transitoire sera nécessaire selon des modalités à décider (étapes, procédure, porte-parole). La conférence doit manifester la volonté politique de construire l'Europe, elle doit définir des orientations précises pour le Conseil, lequel poursuivra le travail quant aux détails de la réalisation.

Le premier Ministre néerlandais DE JONG constate que tous les orateurs veulent faire sortir l'Europe de la stagnation, tous sont favorables à l'élargissement, tous pensent qu'il existe un lien entre les 3 volets du triptyque. Pour avancer il faut cependant connaître le cadre géographique de l'Europe à construire; l'incertitude quant au nombre exact des Etats qui feront finalement partie de la Communauté est dangereuse. Le ministre hollandais suggère de concerter la discussion surtout sur l'élargissement, puisqu'on a convenu de parler des deux autres volets du triptyque en présence de la Commission.

Le président POMPIDOU rappelle qu'on s'est réuni pour agir et pour recréer la confiance mutuelle. La France est disposée à ouvrir des négociations avec les pays qui veulent adhérer ou qui veulent s'associer. Néanmoins les Six doivent vraiment former une Communauté et ne pas se présenter en ordre dispersé à ces négociations. Nous ne pouvons pas préjuger des négociations. Par ailleurs, les conceptions des pays candidats-mêmes ne sont pas encore connues. Tâchons de voir clair dans ce que nous sommes et dans ce que nous voulons et enfin comment nous allons nous organiser. La France souhaite une réussite des négociations, mais achevons d'abord ce qui est prévu expressément par le traité; les modalités des négociations peuvent être fixées parallèlement à cet achèvement. Il est peu logique de se fixer par rapport à l'extérieur avant de le faire pour l'intérieur.

Pour M. EYSKENS la méthode de décision importe peu car on doit parler de tout. Il faut éviter une querelle d'école. Mettons nous d'accord sur ce qui doit être achevé. Le règlement financier demande certes des sacrifices. La mise en commun des politiques demande l'abdication d'une partie de la souveraineté. Pour les négociations sur l'adhésion, l'article 237 sert de point de départ. Comment faut-il négocier? Si on devait aboutir à une vague zone de libre échange, ce serait l'échec et la, dilution de l'acquis communautaire. La définition de l'ère géographique européenne doit être précédée par l'élaboration de principes par lesquels nous réaffirmons notre volonté véritable d'intégration, notre volonté de maintenir ce qui existe et plus encore notre volonté de renforcer l'édifice construit. Fixons d'abord ce que nous voulons pour nous-mêmes.

M. RUMOR remarque que les trois volets sont liés politiquement. On ne peut parler de l'un sans se référer

aux deux autres. Tel est effectivement le cas aussi pour M. DE JONG : parlons donc d'abord de l'achèvement.

M. POMPIDOU dit à ce sujet que le règlement financier ne recouvre pas seulement des intérêts basement matériels. Des intérêts matériels existent certes et la Communauté doit les accorder. Mais ce qui compte, c'est le passage à la période définitive. A ce sujet la conférence doit être réaliste et précise. En ce qui concerne les craintes exprimées au sujet des dépenses agricoles excessives, la France promet de s'associer à une politique de restructuration agricole, tel était d'ailleurs toujours son dessein. La Communauté doit être une communauté de solidarité. Il appartient cependant à d'autres instances de mettre cette politique de restructuration en pratique.

On ne peut pas prolonger la période transitoire dit M. BRANDT, même si tous les problèmes ne peuvent pas trouver une solution dans l'immédiat (harmonisation en matière fiscale et en matière commerciale, élimination des entraves techniques). Le règlement financier est le problème principal. Bonn accepte la règle de la solidarité, mais le gouvernement allemand, n'est pas content de la manière dont cette règle est appliquée. Le financement systématique des surplus est peu économique, il fausse les règles du marché international, il rebiffe le consommateur. Une réforme fondamentale du marché agricole est nécessaire. Il y a d'autre part, la nécessité de réformes des structures, problème qui concerne tous les pays et qui est de la responsabilité de tous les gouvernements. Il faut éviter des malentendus dès le début : l'avenir des cultivateurs allemands doit être pris en considération. L'Allemagne n'est prête à un accord sur le règlement financier que si on s'engage à ouvrir sans retard des conversations sur le problème des surplus. Il faut aussi examiner la double fonction des prix. Par ailleurs, l'élargissement aura lui aussi un impact sur la politique agricole. En tout cas, des décisions graves nous attendent.

M. DE JONG désire à son tour qu'on arrive vite à un accord sur le règlement agricole. Ce règlement doit surtout être adaptable mais il soulève aussi la question des ressources propres de la Communauté; en outre le système de répartition doit être revu dans un sens équitable et souple; les pouvoirs du Parlement européen doivent être étendus.

M. RUMOR accepte l'achèvement, mais la réglementation sur le vin et le tabac en font également partie. On pourrait dire la même chose de l'établissement d'un programme de recherche atomique et du Fonds social européen. L'Italie aurait pourtant préféré un règlement agricole provisoire. Si elle n'insiste pas, c'est que la responsabilité commune est engagée. On pourrait pourtant proroger le régime actuel (de 18 mois par exemple) et trouver en attendant une répartition plus équitable des charges.

M. EYSKENS observe que la conférence ne peut pas décider des aspects techniques, mais elle doit arriver à une formulation de principes; préférence communautaire, solidarité communautaire, répartition des charges selon des critères objectifs et équitables, maîtrise des marchés et responsabilité des producteurs, adaptabilité du règlement à des situations nouvelles.

M. WERNER pense qu'à ce sujet on se trouve en fait dans le domaine de l'accord général. En ce qui concerne les ressources propres, un accord sera également possible si on dégage les modalités d'application. Le Luxembourg en tout cas est d'accord avec les orientations dégagées. Jouant aux modalités de l'application, ce n'est pas le lieu d'en discuter ici, des négociations serrées pourraient résoudre cela, avant le 1er janvier encore.

A la fin de la réunion, M. DE JONG évoque le projet de communiqué.

(N. B. le communiqué a été élaboré dans une réunion à part à laquelle assistaient du côté luxembourgeois MM. Albert Borschette, Jean Dondelinger et Paul Peters.)

II.

M. POMPIDOU évoque d'emblée les incidents monétaires et les mesures spéciales prises par la France. Ces mesures exceptionnelles seront supprimées dès que possible. Il souhaite que des réunions soient

systématiquement organisées (deux fois par an) entre les différents Ministre des Finances et de l'Economie assistés d'un secrétariat, pour discuter des problèmes de fiscalité, du brevet européen, de la Société européenne... sur la base d'un inventaire à dresser par la Commission. Ce sont tous des domaines où des arbitrages politiques sont nécessaires. Le Plan Barre constitue une approche pratique et réaliste. On doit créer un fonds de soutien à court et à moyen terme et introduire une procédure de tirages spéciaux. Les Six doivent adopter une attitude commune devant le Fonds Monétaire international et s'y présenter comme interlocuteur unique.

Une collaboration est nécessaire en matière de recherche scientifique et de la technologie de pointe. L'Euratom constitue de ce point de vue la "plaie" de la Communauté; des intérêts légitimes empêchent les progrès. Le Président de la République française se réfère au mémorandum franco-allemand : l'Europe doit enfin s'attaquer aux vrais problèmes technologiques.

L'aide aux pays en développement doit être étendue. Il faut instaurer dans ces pays des systèmes de garantie pour les investisseurs privés avec participation des pays directement impliqués.

Les dépenses sociales doivent être activées. La France est d'accord avec la réforme du Fonds Social européen dans le sens indiqué par la Commission afin de faciliter une meilleure coordination des politiques dans le domaine social.

Enfin, les traités communautaires ont une finalité politique. Il faut aboutir à une détente entre tous les Etats européens, introduire une libre circulation effective des travailleurs et une véritable liberté des échanges. Les Ministre des Affaires Etrangères pourraient se rencontrer à intervalles réguliers et discuter par exemple des relations avec les autres Etats, notamment avec les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Il faut avancer dans tous ces domaines.

M. DE JONG résume les débats d'hier à l'intention de M. Rey. Une impulsion nouvelle s'est dégagée dans tous les domaines. La finalité politique des traités a été réaffirmée, notamment la coopération en matière de politique étrangère. Tous sont d'accord pour faire des progrès dans les trois domaines du triptyque.

M. Jean REY remarque que les problèmes en discussion présentent un double aspect, un aspect communautaire et un aspect plus général qui dépasse les stipulations du traité. En fait, on s'est plus penché sur les problèmes communautaires et la présence de la Commission est justifiée jusqu'à la fin des débats (M. Rey se réfère à la résolution du 3 novembre 1969 du Parlement européen).

En ce qui concerne les problèmes internes de la Communauté, l'étude des problèmes sur l'achèvement avance bien (il faut les terminer dans les prochaines semaines). Le problème de l'Euratom est d'importance malgré les dépenses modestes qu'il engage. Les déclarations de M. Pompidou sont de bonne augure à ce sujet. En outre, l'union économique et monétaire doit être approfondie. Le Plan Barre sera adopté mais il faut aller plus loin. Si l'élargissement et le renforcement doivent être menés parallèlement, le renforcement aura néanmoins une avance de trois ans, puisque les adhésions ne peuvent pas se faire immédiatement et qu'il faut des mesures de transition. La Commission espère et souhaite que le renforcement progresse rapidement.

En ce qui concerne les problèmes extérieurs, et notamment celui de l'élargissement, l'avis de la Commission est connu. M. Rey s'étonne de ce que le problème de la date ou de la période pour l'ouverture des négociations puisse constituer une difficultés il appartient au Conseil de la C.E.E. de décider d'une date et non pas à la Conférence. La Commission a fait des propositions quant à la procédure à suivre. On doit profiter de l'expérience acquise dans les années 1962/1963. En tout cas le communiqué doit préciser qu'il appartient au Conseil et non à la Conférence de se prononcer sur les modalités des négociations.

Du point de vue politique de grandes ouvertures sont possibles. La Commission ne prendra pas d'initiatives en la matière puisque ce domaine se trouve en dehors des traités. Il serait grand dommage si rien de concret n'était proposé par la Conférence. Au moins un accord de principe quant à l'élection du Parlement européen au suffrage universel doit être retenu. Il faut souligner la finalité politique de tout ce que nous faisons.

Pour le Chancelier BRANDT la Conférence doit dégager les grandes orientations, les grandes lignes à suivre par le Conseil, ceci en ce qui concerne le calendrier financier et économique, les réunions ministérielles à instaurer, l'aménagement de l'Euratom et l'élargissement des compétences de cette institution des domaines non nucléaires. Du point de vue institutionnel il faut rendre le travail du Conseil plus efficace, aménager la Commission selon des principes plus rationnels, élargir les compétences du Parlement européen (contrôle des ressources propres). Il faut créer une oeuvre de la jeunesse (Jugendwerk) à l'instar de ce qui existe entre la France et la République fédérale.

M. RUMOR marque son accord avec les propositions Pompidou et Brandt pour les domaines financiers et économiques. La réalisation d'une véritable politique régionale doit à son tour être accélérée, notamment la procédure en la matière devant le Conseil. Il est lui aussi pour le renforcement des fonctions de la Commission et des pouvoirs du Parlement. Celui-ci doit être élu au suffrage universel.

M. EYSKENS plaide lui aussi en faveur de rencontres plus fréquentes des Ministres des Finances et des Ministres des Affaires Economiques, ceci pour arriver à une harmonisation plus rapide dans les domaines concernés. Par contre, il n'aime pas le "cartel" des Ministres de l'Agriculture.

Il est en faveur d'un fonds monétaire de soutien. Le Plan Barre ne constitue qu'une première étape d'un objectif plus ambitieux: l'union monétaire sur la base d'une unité de compte européenne. Il espère que dans une décennie on aura créé une véritable Banque européenne et qu'on pratiquera une politique fiscale et budgétaire commune. Le premier Ministre belge plaide également pour une politique coordonnée envers les pays en développement. Il est en faveur d'une véritable organisation politique européenne dont le renforcement du Parlement européen ne constitue qu'un début.

Le Premier Ministre luxembourgeois M. WERNER souhaite que mention soit faite dans le communiqué de l'union monétaire.

Le Président POMPIDOU est d'avis qu'il est sage d'attendre la réalisation de l'élargissement avant de procéder à un véritable renforcement des institutions. Pour les politiques communes le problème est différent; on peut commencer tout de suite à approfondir les politiques monétaire, économique et la politique envers la jeunesse. Les adhésions par contre soulèvent des problèmes institutionnels et il vaut mieux attendre. La France est sincèrement favorable aux adhésions, elle souhaite que les négociations s'ouvrent le plus rapidement possible, mais il serait déraisonnable de fixer une date précise.

Le Ministre LUNS se réfère à ses collègues des Affaires Etrangères : la majorité était pour la fixation d'une période fixe pour le début des négociations. Il faudrait déterminer un horaire pour les mesures préparatoires. L'opinion publique attend des précisions.

Dans la réunion de l'après-midi, le Premier Ministre DE JONG parle des idées exprimées par le président français G. Pompidou. Il croit pouvoir constater que toutes les délégations sont d'avis qu'il faut arrêter la position interne des Six avant le 30 juin afin que les négociations puissent commencer immédiatement après. C'est un résultat réjouissant. D'autre part, il croit pouvoir constater qu'il y a un accord quant à l'élection du Parlement au suffrage direct et au renforcement des pouvoirs du Parlement, les deux étant liés à l'adoption du système de financement de l'agriculture.

M. POMPIDOU précise que le renforcement du contrôle budgétaire de la part du Parlement est certes lié au problème des ressources propres, mais pas l'élection au suffrage universel lequel est un problème à part qui doit être étudié d'un autre point de vue.

M. WERNER se réfère la coopération politique, notamment dans le domaine des relations internationales. Il est important qu'une formule appropriée soit trouvée. Il suggère que les Ministres des Affaires Etrangères proposent une telle formule encore au cours du premier semestre 1970 (M. Rey se réfère à ce sujet à la résolution du 3 novembre du Parlement européen).

M. EYSKENS ne veut pas manquer de souligner les résultats considérables auxquels la Conférence au

sommet a abouti. La Communauté en sort affermie.

Le Premier Ministre CHABAN-DELMAS dit à son tour que la conférence est un grand succès. Il faut que ce succès soit net et que toute équivoque soit écartée. L'élection du Parlement européen au suffrage universel est conditionnée par l'existence d'un gouvernement européen responsable et partant difficile à réaliser dans un temps rapproché. M. RUMOR est finalement d'accord que cette question soit renvoyée au Conseil.

Le Président de la Commission, Jean REY, admet lui aussi que le problème n'est pas mûr. Il ne veut pas insister. Ce qu'il veut pourtant c'est que mention soit faite dans le communiqué de la résolution du Parlement.

M. EYSKENS revient à l'œuvre européenne de la jeunesse suggérée par le Chancelier Brandt (europäisches Jugendwerk). M. DE JONG lui dit que référence en figure dans le communiqué et qu'il en sera discuté plus tard. M. POMPIDOU se réfère à la formule franco-allemande qu'on pourrait étendre à la C.E.E. Le communiqué doit rester centré sur l'essentiel.